



## Donation après 80 ans

Par **abramolivia**, le **09/06/2021** à **15:45**

Bonjour,

Je n'arrive pas à comprendre les infos que je trouve pour une donation. Pouvez vous m'aider?

Ma mère, de 81 ans, désire faire une donation de 25.000€ chacune, à ma soeur et moi-même, ses 2 filles.

Et en plus 8.500€ à chacun de ses petits-enfants (certains mineurs et d'autres majeurs)

Elle et moi aimerions comprendre :

- Si elle va payer des droits sur cette donation?
- Si ses filles et petits-enfants vont payer des droits sur cette donation (qui paie pour les mineurs)?
- Si nous pouvons faire cette donation sans aller chez un notaire, mais en informant le fisc par le formulaire adapté?

Je trouve qu'un parent peut donner 100.000 à chacun de ses enfants, mais je ne comprends pas si cela est valable après 80 ans et si cette somme est imposée et à combien?

Je vous remercie pour vos réponses.